

MOYEN DE DEPLACEMENT

Permis B : oui non

Véhicule personnel : oui non

Si vous ne possédez pas de permis et de véhicule personnel, comment vous déplacez-vous ?

Votre entourage (conjoint, ami,...) vous transporte

Vélomoteur, bicyclette

Transports en commun (SNCF, compagnie de car privée,...)

MODE DE FINANCEMENT ENVISAGE

ATTENTION : L'inscription en formation ne pourra être validée à l'issue de l'entretien de motivation, qu'après validation d'un mode de financement

Pôle Emploi

Conseil Régional

Employeur / OPCA (fournir une attestation de financement)

AGEFIPH

Contrat de Professionnalisation

Autre financement

SITUATION DE VERIFICATION DES EPREUVES D'ADMISSION

Tous diplômes mentionnés devront comporter les justificatifs correspondants

Diplômes obtenus	Date d'obtention

Je soussigné(e) certifie l'exactitude des informations et documents présentés. Je déclare que l'honneur ne jamais avoir fait l'objet d'interdiction administrative ni de condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES (article L227-10 du CASF et L 133-6 du CASF). Je me porte candidat à la formation d'Accompagnant Educatif et Social en parcours partiel sur la spécialité *Accompagnement de la vie en structure collective*, session 2018.

A

, le

Signature du candidat



35 AVENUE DU COUSERANS
31260 MANE
TEL : 05 61 90 50 84

PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION
DU DEAES (conformément à l'arrêté 29 Janvier 2016)

- une lettre de motivation ou projet de formation rédigé
- un curriculum vitae avec photo
- la photocopie d'une pièce d'identité **en cours de validité**
- les photocopies des diplômes ou titres obtenus au titre de l'accès à un parcours partiel
- les pièces justifiant le statut du candidat
 - ⇒ *personne en emploi* : contrat de travail ET attestation de l'employeur, décision d'acceptation d'absence et de financement de la formation
 - ⇒ *personne en recherche d'emploi* : attestation d'inscription au pôle emploi et du nombre de jours de rémunération ouverts
- Pour les personnes qui optent pour un complément de formation dans le cadre de la VAE, copie de la décision de validation partielle délivrée par le jury
- 2 photos
- un chèque de **50 euros**, libellé à l'ordre de *Maison Familiale Rurale de Mane*, pour les frais de traitement des dossiers

CALENDRIER PREVISIONNEL DEAES 2018 PARCOURS PARTIEL
SPECIALITE « Accompagnement de la vie en structure collective »

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : à partir du 23/10/2017
(sur place à la MFR de Mane ou en téléchargement sur le site www.mfr-mane.fr)

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : 04 /12/2017

ENTRETIENS semaine du 11 décembre 2017

ENTREE EN FORMATION 08 Janvier 2018